



RAPPORT D'ACTIVITE 2021



Commission Ecoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation

Mot de la Présidente

Le maintien de la pandémie Covid19 a continué de modifier notre rythme de travail. 2021 a encore été une année compliquée au niveau de l'organisation des séances du conseil CECAR et des rendez-vous avec les victimes.

Notre activité a certes fonctionné au ralenti, mais nous avons tout mis en œuvre au niveau du suivi des dossiers afin que cette pandémie pèjore le moins possible les attentes des personnes victimes.

Les séances du Conseil et du Conseil élargi se sont déroulées exclusivement en mode virtuel.

La commission ad hoc, présidée par Monseigneur Bonnemain et la CES, a confirmé en juin 2021 la prolongation du mandat de la CECAR pour une durée de 5 ans.

Le principe d'une indemnisation forfaitaire qui place la victime au centre de la réflexion, a été reconnu, c'est reconnaître qu'une victime est toujours impactée dans sa vie, et ne pas se centrer exclusivement sur la plausibilité de l'acte et le nombre d'abus, mais également sur son ressenti.

Nous avons traduit les documents officiels de la CECAR en allemand et avons également un comité germanophone, afin de permettre aux personnes victimes de langue allemande de s'adresser à nous.

La mise en lumière des abus sexuels dans l'Eglise catholique de France a permis de faire connaître les travaux de la CECAR plus largement en Suisse romande, avec l'appui du groupe SAPEC et les évêchés.

Le Conseil CECAR tient à remercier sincèrement les membres des comités pour leur engagement et leur persévérance dans la résolution des demandes des victimes et pour la confiance que ces dernières ont eu à l'égard de la CECAR.

Sylvie Perrinjaquet

Mission

Créée en janvier 2016 à l'initiative du groupe SAPEC et des institutions catholiques pour une durée de 5 ans, la CECAR est une commission neutre et indépendante des autorités de l'Église catholique.

Elle offre aux personnes qui ont été victimes d'abus sexuels dans le cadre de l'Église catholique un lieu d'écoute, d'échange et/ou de recherche d'une conciliation avec l'abuseur, à défaut avec son supérieur hiérarchique. Elle a pour but la reconnaissance des faits par les représentants de l'Église catholique et une réparation financière symbolique. La CECAR agit dans la plus stricte confidentialité.

Conformément à l'accord CECAR signé en décembre 2015, la CECAR est arrivée au terme de ses 5 années d'activités ; le Groupe SAPEC et les signataires ont décidé de prolonger cet accord pour une durée de 5 ans. Le nouvel accord a été entériné en décembre 2021.

Maintien du fonds d'indemnisation et prolongation de l'Accord CECAR

Le 8 juin 2021, le Conseil de la CECAR a pris connaissance avec satisfaction des décisions prises par la CES, l'Union des Supérieurs Majeurs de Suisse (VOS'USM) et la RKZ concernant le maintien du Fonds d'indemnisation pour les victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et prescrits, Fonds qui avait été érigé en 2016.

Un groupe de travail, présidé par Monseigneur J. Bonnemain, a entrepris la révision des directives et le renouvellement de la convention. Dans ce contexte, la CECAR a été sollicitée pour rencontrer ce groupe de travail et présenter le bilan de ses cinq années d'activités. Le Conseil a pu exprimer sa position concernant le principe d'une indemnisation forfaitaire unique en faveur des personnes victimes.

Arrivé au terme de ses travaux, le groupe de travail a prolongé la convention pour cinq nouvelles années, ce qui prolonge l'existence de la CECAR et le fonds est maintenu. Même si le principe d'une indemnisation forfaitaire unique des personnes victimes n'a pas été retenu, les arguments mis en avant par la CECAR dans l'évaluation des dossiers ont été entendus. En effet, l'impact de ces abus sur la vie personnelle, familiale et professionnelle est désormais pris en compte par la Commission d'indemnisation, et plus seulement la nature des abus.

A ceci s'ajoute le fait que l'autonomie de la commission d'indemnisation par rapport à la CES, la VOS'USM et la RKZ est nettement renforcée. Les trois institutions ne doivent plus y être représentées et seuls des spécialistes expérimentés et qualifiés pour les cas d'abus y siègeront.

Activités 2021

Comme mentionné, l'activité de l'année 2021 a encore été impactée par la situation sanitaire ; nos comités ont pu recevoir les personnes ayant soumis une requête et sont parvenus à répondre aux demandes très diverses qu'ils ont reçues et à accompagner ces personnes sur le chemin de la reconnaissance et de la réparation.

Suite à la publication du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise (CIASE) en France en octobre 2021, la CECAR a reçu de nombreuses sollicitations de la part des médias suisses et a contribué à plusieurs émissions de radio et de télévision. Cet intérêt des médias suisses a permis de mettre en lumière la situation en Suisse et surtout de faire connaître le travail de la CECAR auprès des personnes victimes.

Nous espérons que cela incitera les personnes concernées à entreprendre une démarche à la CECAR.

Au cours de cette année, nous avons également traduit tous les documents de requêtes (formulaire, conditions requises et règlement) en allemand, afin de faciliter les démarches entreprises pour les personnes germanophones.

Une délégation du Conseil et des comités CECAR a participé le 10 novembre 2021 à Zürich à la traditionnelle journée de la Commission d'experts « Abus sexuels dans le contexte ecclésial ». C'était l'occasion de faire connaissance des nouveaux co-responsables de cette Commission, Mme Karin Iten et M. Stefan Loppacher. L'accent était mis cette année sur la prévention et l'élaboration d'un code de conduite au sein de l'Eglise catholique suisse. Cette journée est également l'occasion de faire un point de situation sur l'activité des commissions diocésaines et de la CECAR.

Fonctionnement

Le Conseil CECAR s'est réuni une fois en mode virtuel et une fois en mode présentiel durant l'année 2021. Le suivi des travaux s'est principalement organisé par échanges de mails.

Le Conseil élargi, constitué du Conseil, de Monseigneur Charles Morerod, évêque du Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg et de M. Jacques Nuoffer, Président du groupe SAPEC et, a siégé à trois reprises en mode virtuel cette année ; M. Jacques Nuoffer et Monseigneur Charles Morerod ont un pouvoir consultatif. Ces séances permettent de faire le point sur l'avancement du travail de la CECAR et les difficultés rencontrées dans l'accompagnement des personnes victimes.

Le Conseil CECAR et les Comités n'ont pas pu se réunir en présentiel cette année, les décisions du Conseil fédéral ne permettant pas un regroupement à l'intérieur en présentiel. Des réunions en ligne avec les comités ont été organisées lorsque cela s'est avéré nécessaire pour le traitement et le suivi des requêtes.

Etat des requêtes

Nous avons reçu 6 nouvelles requêtes cette année et les personnes ont pu être accueillies par les différents comités. Au total, 10 dossiers ont été traités dont 6 ont pu être clôturés.

Plusieurs facteurs expliquent le nombre peu élevé de requêtes :

- La difficulté pour les personnes ayant vécu un abus sexuel d'en parler après de nombreuses années de souffrance ;
- L'amnésie traumatique qui entraîne une absence de souvenirs ; ces derniers peuvent ressurgir des années plus tard suite à un élément déclencheur ;
- Le fait que certaines personnes s'adressent directement aux Commissions diocésaines.

Témoignages

« Vers mes 10 ans, lorsque mon corps se mit à changer, le curé du village glissait sa main sur mon buste, sous mon tee-shirt, jusqu'à toucher le haut de la peau de mes seins grandissants durant le cours de catéchisme et ce devant tous mes camarades.

Vous adresser ces faits est pour moi la seule manière de déposer ce lourd souvenir, un pas pour vivre plus légèrement. Cet abus a certainement soulevé une crainte des hommes, un besoin de cacher ma féminité, mais plus que tout, il a altéré ma foi. »

Janine (prénom d'emprunt)

Dans le cheminement effectué avec les personnes victimes, il est particulièrement important de :

- Croire la personne
- Ecouter le récit
- Considérer la souffrance
- Accompagner la demande
- Restaurer la paix

Chiffres 2021

- 10 requêtes traitées
- 2 dossiers indemnisés
- 6 nouvelles requêtes
- 3 femmes et 3 hommes

Rapport financier

	Comptes 2021	Budget 2021	Budget 2022
Frais de manifestations	800,00	3 000,00	1 500,00
Frais de locaux	2 041,74	3 500,00	2 500,00
Honoraires et frais d'administration	2 125,17		2 000,00
Frais de personnel	27 930,65	25 000,00	28 000,00
Charges des conciliateurs	5 629,10	15 000,00	10 000,00
Défraiement Conseil de Fondation	7 361,50	10 000,00	10 000,00
Total	45 888,16	56 500,00	54 000,00

Il est difficile de réaliser un budget, car nous nous basons sur une estimation du nombre de requêtes à recevoir ; ceci explique qu'en 2021, nous sommes en-dessous du budget prévu au vu du peu d'activités. Nous conservons un budget 2022 qui se veut prévoyant et similaire à celui de 2021, dans l'éventualité où le nombre de requêtes serait plus élevé.

Perspectives 2022

La décision de la CES d'autoriser le dépôt de demande de tout service d'aide aux victimes reconnus par l'État, ainsi que des instances analogues, auprès de la Commission d'indemnisation aura de toute évidence un impact sur l'activité de la CECAR.

Nous avons reçu plusieurs demandes de personnes ayant été victimes au sein de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX). Cette congrégation ne faisant pas partie de l'Eglise catholique suisse, nous ne pouvons dès lors pas faire de demandes de réparation financière auprès de la Commission d'indemnisation. A l'initiative du groupe SAPEC, des discussions sont actuellement en cours avec la FSSPX pour leur proposer de signer l'Accord CECAR. Ceci permettrait à la CECAR d'accompagner des personnes ayant été victimes d'un membre de la FSSPX, sous la responsabilité du District de Suisse, en vue d'obtenir une reconnaissance et une réparation.

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur disponibilité et leur engagement au sein du Conseil élargi ainsi que pour la confiance accordée envers les activités de la CECAR :

- M. Jacques Nuoffer, président, et Mme Mary-Jo Aeby, membre du comité du groupe SAPEC ; M. Nuoffer représente le groupe SAPEC au sein du Conseil élargi de la CECAR ;
- Monseigneur Charles Morerod, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg, représentant de l'Eglise catholique au sein du Conseil élargi de la CECAR.

Nous souhaitons également remercier chaleureusement nos conciliatrices et conciliateurs qui œuvrent depuis plusieurs années au sein de la CECAR, qui font preuve de disponibilité et de dévouement pour répondre aux attentes des personnes victimes et qui par leur qualité d'écoute offrent un accompagnement bienveillant sur le difficile chemin de la réparation.

Composition du Conseil 2021

Sylvie Perrinjaquet – Présidente
Pascal Corminboeuf – Vice-président
Monique Gauthey – membre
Annalisa Ferrari – membre
Marc Bugnon – membre
Brigitte Ansermet – secrétaire

Conseil élargi 2021

Le Conseil élargi est composé des membres du Conseil et des initiateurs de l'Accord CECAR, à savoir le Groupe SAPEC et l'Eglise catholique, représenté par :

Charles Morerod – évêque de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel
Jacques Nuoffer – président du groupe SAPEC

Comités 2021

Comité 1

Hervé BOECHAT – juriste
Nicole Blanchut – intervenante sociale
Delphine RACCANELLO – médiatrice

Comité 2

Olivier BAUD – intervenant social
Jean-Marie MISEREZ – intervenant pédagogique
Joanne SIEGENTHALER – juriste et médiatrice

Comité 3

Sandrine CHALET – psychologue
Pierre-Alain DARD – intervenant social
Nathalie HERREN – médiatrice

Comité 4 (bilingue français-allemand)

Hervé BOECHAT – juriste
Nathalie HERREN – médiatrice
Joanne SIEGENTHALER – juriste et médiatrice

Lausanne, 24 mai 2022